

COMMUNE SERVANCE-MIELLIN

DATE	REDACTEUR	DIFFUSION
26 février 2025	SAINTIGNY Henri	Conseillers Municipaux
TYPE	PRESENT(S)	ABSENT(S)
<p style="text-align: center;">Procès-verbal Conseil Municipal du 25 février 2025 à 20h00</p>	<p>16 membres du Conseil présents : DAVAL C, FAIVRE G, GOESSENS A, GRANDMOUGIN J-S, GROSJEAN T, JEANROY Y, LARIQUE G, MOUGENOT G, MOUGENOT T, POULMAR G, SAILLEY V, SAINTIGNY H, SOLGADY E, SONTOT S, TOURDOT J, XOLIN C.</p> <p>Secrétaire de séance : GRANDMOUGIN J-S.</p>	<p>2 membres du Conseil absents : JEANROY T, WECCHIEDER A.</p> <p>Quorum atteint.</p>
SUJET	COMMENTAIRE	DECISION
<p>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2024</p>	<p>Pas de remarques particulières si ce n'est qu'il faut rapporter avec précision les questions abordées en particulier lors des questions diverses.</p>	<p>Procès-verbal approuvé</p>
<p>Approbation du Compte Financier Unique (CFU) et affectation des résultats 2024. Budget principal commune 2024</p>	<p>Le Maire précise que le Compte Financier Unique remplace dorénavant le compte administratif et compte de gestion après le passage en 2023 à la nomenclature M57. Il présente ensuite les résultats 2024.</p> <p>Les dépenses de fonctionnement sont en retrait de l'ordre de 20% dont 36% sur les charges à caractère général. 4 postes expliquent cet écart par leur faible réalisation : exploitation forêt pour livraison bord de route, combustibles restés stables, poste recrutement médecin et entretien voirie. Les autres chapitres sont en écart positif plus réduit.</p> <p>Les recettes de fonctionnement sont en retrait de l'ordre de 4% avec des dotations en progression de 11% (dotation pour aménités rurales) en dépit d'une vente de bois réduite à 45 083,60 €.</p>	<p><u>Délibération :</u></p> <p>POUR : 15 (sur 15 votants) Ne prend pas part au vote : 1</p>